Convention de partenariat v1 adoptée le 25 mai 2026 entre
Les associations, les membres du bureau et les adhérents externes
Communément appelée :

Charte des valeurs de l'Union du CINUP

PRÉAMBULE

Le Comité Interuniversitaire des Nations Unies de Paris (CINUP) est une union d'associations, régie par la loi du 1er juillet 1901 et par ses statuts, enregistrée le 20 février 2015 à Paris, en France.
Il rassemble des associations universitaires poursuivant un objectif commun de promotion de la culture de la diplomatie multilatérale et des relations internationales au profit des Nations Unies, auprès des étudiants à Paris et en France.

Chaque année, les présidents des associations membres du CINUP et les adhérents externes et les membres du bureau, adoptent cette Charte afin d'affirmer leurs valeurs communes, les principes éthiques et la vision collective qui fondent leur coopération interuniversitaire, dans le respect des statuts du CINUP.

Toute association, membre externe et membre du bureau se reconnaissant dans les principes énoncés par la présente Charte, doit l'approuver formellement et s'engage à en respecter les dispositions, permettant ainsi de devenir membre de l'union, conformément aux statuts du CINUP.

La présente Charte constitue un texte d'orientation politique et éthique.
Elle ne se substitue pas aux statuts du CINUP et ne crée pas de normes juridiques nouvelles ;
elle peut toutefois être mentionnée par les statuts ou le règlement intérieur comme texte de référence

CINUP
PARIS

Convention de partenariat entre
Les associations, les membres du bureau et les adhérents externes
Communément appelée :

Charte des valeurs de l'Union du CINUP

ARTICLE 1 - NATIONS UNIES, DIPLOMATIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

1- Les associations membres affirment leur attachement aux principes portés par l'Organisation des Nations Unies et s'engagent à en promouvoir les valeurs auprès des étudiants, notamment :

- la culture du dialogue, de la négociation, des langues et de la diplomatie multilatérale;
- la coopération interuniversitaire et internationale ;
- la compréhension des institutions internationales qui promeuvent les Nations Unies ;
- la participation à des simulations diplomatiques de type Model United Nations et à des projets pédagogiques associés.

ARTICLE 2 - DIGNITÉ HUMAINE, ÉGALITÉ ET NON- DISCRIMINATION

1-Les associations membres reconnaissent la dignité humaine comme un principe fondamental et s'engagent à garantir un environnement associatif respectueux, inclusif et bienveillant.
2-Aucune discrimination, directe ou indirecte, fondée notamment sur l'origine, l'identité, les convictions, le genre, l'orientation sexuelle, la langue ou toute autre caractéristique personnelle, ne saurait être tolérée dans le cadre des activités menées au sein du réseau du CINUP.

ARTICLE 3 - EXIGENCE ACADÉMIQUE, FORMATION ET PROFESSIONNALISME ÉTUDIANT

1-Les associations membres reconnaissent l'importance d'un haut niveau de rigueur académique et de professionnalisme étudiant dans leurs activités.
2-Elles affirment leur volonté de développer, dans la mesure de leurs moyens, des actions de formation, de réflexion et de simulation destinées à renforcer notamment :

- les compétences diplomatiques et institutionnelles ;
- les capacités d'analyse et de recherche ;
- l'expression écrite et orale ;
- la préparation des étudiants à des parcours académiques et professionnels en lien avec les relations internationales et les métiers de la diplomatie.

CINUP
PARIS

Convention de partenariat entre
Les associations, les membres du bureau et les adhérents externes
Communément appelée :

Charte des valeurs de l'Union du CINUP

ARTICLE 4 - INTÉGRITÉ, TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ ASSOCIATIVE

1- Les associations membres adhèrent à des principes de gouvernance responsable et intègre, fondés sur :

•la transparence dans la gestion associative ;

•la responsabilité morale et financière de leurs instances dirigeantes ;

•l'information loyale de leurs adhérents ;

•le respect du cadre légal applicable aux associations régies par la loi du 1er juillet 1901.

2- Le CINUP promeut une culture de confiance, d'éthique et de dialogue, essentielle à la coopération interuniversitaire.

ARTICLE 5 - LE PARIS INTERNATIONAL MODEL UNITED NATIONS, PROJET FÉDÉRATEUR DU CINUP

1-Le Paris International Model United Nations (PIMUN) constitue le projet interuniversitaire fédérateur du Comité Interuniversitaire des Nations Unies de Paris.

2-À ce titre, il incarne la vocation du CINUP à rassembler les associations membres autour d'une simulation diplomatique commune, fondée sur les valeurs de coopération, de dialogue, de respect mutuel et de multilatéralisme.

3-Les associations membres reconnaissent le PIMUN comme la plus grande simulation onusienne de France, un espace privilégié d'échange, de transmission et de collaboration interuniversitaire, à Paris, et affirment leur volonté d'y contribuer, dans le respect de leur autonomie associative, de leurs statuts propres et de leurs moyens.

4-Le CINUP encourage, par le biais du PIMUN, le partage des expériences, la mutualisation des bonnes pratiques et la continuité du savoir interassociatif entre les différentes éditions.

ARTICLE 6 - ESPRIT DE COOPÉRATION ET DE SOLIDARITÉ INTERUNIVERSITAIRE

1-Les associations membres affirment leur attachement à un esprit de solidarité, de respect mutuel et de coopération interuniversitaire.

2-Elles reconnaissent la diversité des parcours, des cultures associatives et des moyens comme une richesse du réseau CINUP et entendent œuvrer à la construction d'un environnement commun fondé sur l'entraide, la transmission et la camaraderie étudiante.

CINUP
PARIS